

Motion CGT « Santé au Travail » à la direction de (préciser entreprise / administration)

Monsieur le directeur / Madame la directrice,

Chaque année il y a dans le Monde plus de 2,78 millions de décès liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles et environ 374 millions d'accidents du travail non mortels.

En France, selon le bilan de la Sécurité sociale, il y a eu au moins 1 227 morts liées directement ou indirectement au travail en 2022, dont 738 morts au travail, traitées le plus souvent comme des faits divers. Un chiffre qui, en plus, ne reflète pas la réalité, puisqu'il exclut des statistiques les salarié.e.s du régime agricole, des régimes spéciaux, de celui la fonction publique et des travailleurs indépendants.

S'additionnent à ces morts au travail, des milliers de salarié.e.s victimes d'accidents du travail occasionnant des séquelles graves et durables, entraînant trop souvent un licenciement pour inaptitude. Ainsi que des milliers de victimes de maladies professionnelles, notamment de l'amiante, de la silicose, de ceux et celles dont les corps sont usés du fait du travail, sans compter les atteintes psychiques liées au travail qui entraînent des pathologies longues et parfois irréversibles.

Les accidents surviennent sur les lieux de travail ou sur les trajets professionnels. Les maladies surviennent souvent des années après l'exposition aux risques.

Pour éviter les morts, les blessés, les malades, il faut bien plus qu'une simple campagne médiatique du ministère du travail. Il faut un véritable programme de prévention des risques professionnels, qui soit une priorité surpassant la course aux profits et la réduction des dépenses publiques, avec des textes législatifs qui soient plus protecteurs de la santé des salarié.e.s.

Parallèlement, la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs doit devenir une priorité des dirigeantes et dirigeants des administrations et des entreprises, et leur responsabilité doit être encadrée par des textes qui les responsabilisent plus fortement sur leurs obligations en matière de sécurité et de santé physique et psychique des salarié.e.s.

Le travail devrait être un moyen de gagner correctement sa vie, et même être une source d'émancipation et d'épanouissement. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui !

Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT exige :

- ✓ Le renforcement de la protection des travailleur·ses et le respect du droit de retrait ;
- ✓ Une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- ✓ L'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- ✓ Un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié·es ;
- ✓ Le rétablissement et l'évolution des CHSCT notamment en rajoutant un E pour les questions environnementales, outil de proximité et de prévention par excellence ;
- ✓ Un nombre suffisant d'inspecteur·ices du travail. En Ile de France le taux de vacances de poste est de 29%. Cela se traduit par des centaines de milliers de salarié.es qui ne sont pas couverts par l'inspection du travail !
- ✓ Le renforcement des effectifs de contrôleur·ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;
- ✓ L'indépendance de tou·tes les acteur·ices de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

(Lieu), le Jeudi 25 avril 2024